



Les frais professionnels peuvent-ils être une récompense

Par **Maire d Eglise Thierry**, le **29/03/2018** à **15:48**

Bonjour Maître,

J'ai fait un emprunt (10.000 EUR) sur compte privé pour financer mes frais professionnels durant 2 ans et conforter ainsi ma place de salarié.

Ceux-ci étaient par contre remboursés sur le compte joint par l'entreprise.

Cela peut-il faire l'objet d'une récompense en cas de divorce, frais avant ONC (régime de la communauté) ? j'ai remboursé tout le crédit après l'ONC avec ma part issue d'une vente immobilière.

Merci de votre retour

Bien cordialement